

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1295

présenté par  
M. Woerth

à l'amendement n° 851 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 58****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer les alinéas 13 à 17.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à supprimer l'évolution des règles de péréquation entre régions proposée pour 2022. Cette évolution conduirait à pratiquement doubler la proportion des recettes réelles de fonctionnement des régions consacrée à la péréquation, puisque cette péréquation atteindrait 1 % de ces recettes.

Le fonds de péréquation des ressources des régions, créé par la loi de finances pour 2013, qui permet de redistribuer 185 millions d'euros en 2020 au profit de treize régions, ne peut évoluer sans une phase préalable de dialogue et de concertation avec les collectivités territoriales concernées. Il convient de laisser un temps suffisant pour que ce dialogue et cette concertation se poursuivent.